

Comité de suivi des médicaments vétérinaires (CSMV)

Réunion du comité numéro 2024-31

Date : 11/06/2024

Procès-verbal de réunion

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les membres n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour.

Seul le sujet faisant l'objet d'une information validée est rapporté.

Document validé par le président du CSMV et par l'ANMV le 01/08/2024

Président du comité : Y. MILLEMANN

Participants, membres du comité : J. BASTIEN, P. BERNY, S. BOULLIER, L. GRISOT, C. HUGNET, M. KOHLHAUER, B. MAYTIE, O. SALANDRE, X. SAUZZA

Participants Anses-ANMV : L. BADUEL, S. BARRETEAU, E. BEGON, D. BOUCHARD, F. FOURES, F. BRUNEAUX, M. GEORGEAIS, H. C. KHEBTANI, S. LAURENTIE, C. LORTEAU, S. ROUGIER

Déclarations anticipées des abandons d'AMM

Point présenté pour : information discussion préliminaire position

Rapporteur : S. Laurentie

En lien avec le SIMV, une « bourse » aux AMM a été mise en place afin d'encourager le transfert d'une AMM avant son abandon.

Les modalités de déclaration sont en ligne :

<https://anses.fr/fr/content/modalit%C3%A9s-de-d%C3%A9claration-des-arr%C3%AAts-de-commercialisation-ou-abandons-d%E2%80%99amm-de-m%C3%A9dicaments>